

REGLEMENT COMPLET DU JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

« Jeu Mois de la beauté - Passage Bleu » ORGANISE PAR

LA SOCIETE « SARL PB Spa » du vendredi 1^{er} avril au samedi 30 avril 2016

Article 1- Objet du Concours

La Société S.A.R.L PB SPA – 450 972 039 RCS - dont le siège social se situe au 97 Rue Charles Keller – Ill Maisons – 54000 Nancy (ci-après dénommée la « Société organisatrice »), organise Du vendredi 1^{er} avril à partir de 12h00 au samedi 30 avril 2016 à minuit un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le Mois de la beauté - Passage Bleu » (ci-après, le « jeu »).

Article 2- Modalités de participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, (Corse et DOM-TOM compris), à l'exclusion des salariés de la Société organisatrice ; plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

La participation au jeu est limitée à une seule participation par adresse e-mail.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

La participation sera effective du vendredi 1^{er} avril à partir de 12h00 au samedi 30 avril 2016 à minuit (durée du jeu : 30 jours consécutifs) en se connectant à l'adresse suivante :

<http://jeu.passagebleu.com>

La société se réserve le droit, si les circonstances l'exigent de reporter ou de suspendre le jeu concours. Pour participer au jeu, il est nécessaire de disposer d'un accès internet. La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique.

Passage Bleu
MAISON DE BEAUTÉ

LE MOIS DE LA BEAUTÉ
+ de 50 maisons de beauté à votre service

C'EST LE MOIS DE LA BEAUTÉ CHEZ PASSAGE BLEU !

Participez à notre grand jeu pour tenter de gagner de nombreux cadeaux d'une valeur totale de + 3.000 euros !

Je participe !

Les cadeaux (+) Gagnants (+) Règlement (+) Infos légales (+)

Cadeau n°1
1 chèque cadeau pour 1 an de beauté d'une valeur de 1070 € (Esthétique & soins, Coiffure et Onglerie).

L'ORÉAL PROFESSIONNEL KÉRASTASE ghd CARITA DECLÉOR PHYTOMER O.P.I

(projet de maquette page jeu)

Article 3- Modalités de participation au jeu

L'internaute doit remplir le formulaire d'inscription afin de participer au jeu et gagner la dotation. Pour valider la participation l'internaute doit remplir les champs obligatoires du formulaire : nom prénom email adresse ville code postal téléphone, et cliquer sur « Je participe ». Il doit ensuite confirmer sa participation en cliquant sur un lien présent dans le mail automatique qui lui aura été envoyé.

La participation du candidat sera prise en compte à cet instant. Le candidat autorise la société SARL PB Spa à récupérer les données communiquées dans le formulaire de participation au tirage au sort.

Passage
MAISON DE BEAUTE

LE MOIS DE LA BEAUTÉ
+ de 50 maisons de beauté à votre service

Pour jouer, complétez le bon ci-dessous...

Renseigner bien tous les champs avant de valider. Seuls les formulaires correctement remplis seront pris en compte pour le tirage au sort.

prénom	nom	mail
adresse		ville
code postal		téléphone

Recommandez ce jeu à 3 de vos ami(e)s ...
Leurs adresses ne seront pas conservées à des fins de démarchage commercial.

mail
mail
mail

Partagez vite !

Je souhaite rester informé(e) de vos actualités et offres promotionnelles

Je participe !

L'ORÉAL PROFESSIONNEL PARIS KÉRASTASE PARIS ghd CARITA PARIS DECLÉOR PARIS PHYTOMER O·P·I

(projet de formulaire du jeu)

En participant à ce jeu, les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à pouvoir utiliser leurs nom prénom et commune de résidence sur ses supports de communication (notamment Facebook, Internet, papier...).

Article 4- Détermination des gagnants, dotations, et modalités de remise des lots

Chaque participant ayant procédé à son inscription conformément aux conditions prévues par le présent Règlement participera au tirage au sort et aura une chance de gagner un des lots mis en jeu.

Le jeu sera clôturé le samedi 30 avril 2016 à minuit. Le tirage au sort – d'après un listing numéroté de participants - sera réalisé **le mercredi 4 mai** par huissier de justice, par le tirage au sort de numéros, au sein de l'étude de Maître Didry – 1 Rue du Docteur Schmitt – 54000 NANCY.

Les résultats seront consultables dans la semaine suivant le tirage au sort sur la page <http://jeu.passagebleu.com/resultats.php>

Lors de la désignation des gagnants, la société organisatrice se réserve aussi le droit de demander un justificatif d'identité des gagnants avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne sous peine de nullité de la participation. Il n'en sera admis qu'une inscription au jeu par participant.

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- CADEAU N°1
- Un an de beauté sous la forme d'un chèque cadeau PASSAGE BLEU composé de :
 - 1 soin en cabine double : 2 soins absolue sérénité (2x56.20 = 112.40)
 - 1 teinture de cils (15.30)
 - 1 coaching make up (40.80)
 - 3 manucure (3x19.90=59.70)
 - 6 poses de vernis gel mains (6x24 = 144)
 - 2 poses de vernis gel pieds (2x24=48)
 - 8 déposes de vernis gel (8x7.40=59.20)
 - 6 épilations jambes complètes (6x23.60 = 141.60)
 - 1 soin visage CARITA Hydratation des Lagons –1heure - 79€
 - 1 soin visage DECLEOR Aromaplastie – 1heure – 65€
 - 1 soin corps PHYTOMER Trésor des Mers – 70€
 - 3 colorations + shampooings + coupe + coiffage (3x63.50 = 190.50)
 - 2 shampooings + 2 soins KERASTASE + 2 coiffages (40.20)
 - 1 coaching coiffage (45€)
 - **d'une valeur de 1069.90 €**
-
- CADEAU N°2
- Une carte cadeau PASSAGE BLEU **d'une valeur de 500 €** pour réaliser toutes les prestations de vos rêves autant en coiffure qu'en esthétique
-
- CADEAU N°3
- Une carte cadeau PASSAGE BLEU **d'une valeur de 300 €** pour réaliser toutes les prestations de vos rêves autant en coiffure qu'en esthétique
-
- CADEAU N°4
- Un styler® GHD gold classique **d'une valeur de 189 €**

- CADEAU N°5
- Un coffret cadeau CARITA **d'une valeur de 109 €**

- CADEAU N°6
- Un carte cadeau PASSAGE BLEU **d'une valeur de 100 €** pour réaliser toutes les prestations de vos rêves autant en coiffure qu'en esthétique

- CADEAU N°7
- Un coffret cadeau PHYTOMER et PASSAGE BLEU composé d'un produit et d'un soin **d'une valeur de 99 €**

- CADEAU N°8 à 9
- 2 coffrets cadeau J'AI REVE **d'une valeur unitaire de 78 €** valeur totale 156€

- CADEAU N°10 à 19
- **10 cartes cadeau PASSAGE BLEU d'une valeur unitaire de 50 €** utilisables en coiffure ou en esthétique ou en produits (hors vente en ligne) – valeur 500€

- CADEAU N°20
- Un soin DECLEOR Aromaplastie durée 1h00 sous forme de chèque cadeau **d'une valeur de 65 €**

- CADEAU N°21 à 30
- 10 poses de vernis gel semi-permanent OPI cadeau **valeur unitaire 24€** valeur totale 240€

- CADEAU N°31 à 35
- 5 coffrets de mini vernis OPI **d'une valeur unitaire de 20 €** valeur totale 100€

- TOTAL DE LA VALEUR DES CADEAUX :

Cadeau à retirer en salon : 35 gagnantes attendues
1069.90+500+300+189+109+100+99+500+156+65+240+100
Valeur totale des gains : 3 428.90 euros TTC de cadeaux

La société organisatrice informera les gagnants de leur gain via leurs e-mails dans la semaine qui suivra la fin du jeu. Les gagnants se rendront dans le Passage Bleu le plus proche de leur domicile (liste et adresses des Passage Bleu consultable sur www.passagebleu.com) afin d'aller chercher leur gain avant le 31 mai 2016. Le gain sera remis en mains propres contre la présentation d'une pièce d'identité ou du courriel émis par la société organisatrice.

Les gains ne sont pas remboursables. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait pas prendre possession de son lot dans les délais prévus au présent Règlement, il n'aurait droit à aucune compensation et/ou remboursement.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer ce lot par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelques cause que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagé à cet égard. Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelques nature que ce soit.

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les dotations non réclamées après le 31.05.2016 seront considérées comme restant la propriété de la Société organisatrice.

Article 5- Utilisation des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu concours sont traités informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la bonne gestion du jeu et de prévenir les gagnants. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Il suffit d'écrire par courrier à :

SARL PB Spa

97 Rue Charles Keller

54 000 Nancy

Ou via contact@passagebleu.fr

En indiquant le nom, prénom, adresse (code postal) téléphone et e-mail.

Article 6- Limitation de la responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau internet.

En conséquence, la SARL PB Spa ne saurait être tenue responsable sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le site.
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet.
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication.
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée.
- Des problèmes d'acheminement.
- Du fonctionnement de tout logiciel.
- Des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique.
- De tout dommage causé à l'ordinateur, à la tablette ou au téléphone d'un joueur.
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Article 7- Acceptation et accès au règlement

Le simple fait de participer à ce jeu implique pure et simple du présent règlement dans son intégralité sans conditions ni réserves.

Le présent règlement est déposé et consultable gratuitement sur le site Internet à l'adresse suivante :

http://jeu.passagebleu.com/REGLEMENT_CONCOURS_JEU.pdf

Ou sur demande auprès de la société SARL PB Spa à l'adresse ci-dessous :

SARL PB Spa – 97 Rue Charles Keller – 54 000 Nancy

Le(s) timbre(s) utilisé(s) pour demander le règlement sera (ont) remboursé(s) au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être adressée par écrit dans un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu à :

SARL PB Spa – 97 Rue Charles Keller – 54 000 Nancy

Article 8- Limite de responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure, de reporter, modifier ou annuler ce jeu. Elle ne sera par ailleurs en aucun cas tenue responsable de toute défaillance technique, informatique ou relative au réseau de communication électronique qui pourrait survenir.

Le présent règlement est déposé chez Maître Didry Cunin 1 Rue du Docteur Schmitt – 54000 NANCY.

Le présent jeu est soumis à la loi française, et en cas de litige le contentieux relèvera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Nancy.

Fait à Nancy,

Le 31 mars 2016

Anne HENRION

Directrice Marketing